

GRILLE DE REMBOURSEMENT 2014

**Tous les membres peuvent bénéficier des remboursements
(sauf pour les voyages, réservés seulement aux membres interne Nestlé)**

Formations (organisées, ou en accord avec le comité du club)	Participation du club de plongée
Cours OWD et P1*	30% sur présentation de la facture et à l'obtention du diplôme (mais au maximum 250.-)
Cours AOWD	
Cours Rescue diver, P2* et P2*Plus	
Cours Dive Master	
Cours combi sèche	
Cours spécialité	
Cours enfants seal team	
Formations d'encadrement (moniteur ou P3*)	Maximum sur décision du comité

Explos & sorties (organisées par le club)	Remboursé par le club
Encadrement explo	20.- (forfait payé au moniteur)
Directeur de plongée (si le moniteur n'encadre pas)	20.- (forfait)
Participation à la location de matériel	50%
Participation abonnement gonflage	50%

Entretien	Remboursé par le club
Participation frais entretien matériel	50%

Participation frais déplacement voyages du club sur décision du comité	Remboursé par le club
Billet avions ou train + hôtel + plongées	7%
Voitures (hors sortie à la journée et si co-voiturage)	Décision du comité 5.-/100km

Commentaires

Participation frais entretien matériel:

Attention, seul la partie maintenance (main d'œuvre + kit de remplacement) doit être prise en compte: pas le remplacement/l'achat de matériel -> doit être précisé dans la facture.

Billet avions ou train + hôtel + plongées

Le club participe à hauteur de 7% pour le coup total du voyage (y compris hôtel et plongée, mais pas bouff): sur présentation obligatoire de justificatifs

Voitures (hors sortie à la journée et si co-voiturage)

Remboursement forfaitaire 5CHF/100km (correspondant environs à 30%) seulement si co-voiturage. Pour hôtel + plongées: 7% comme pour les voyages